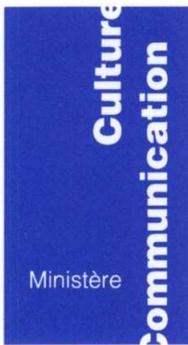


12 6 JUIN 2012



**Direction générale  
de la création  
artistique**

NOTE  
à l'attention de  
Fabien Grimaud

Responsable du pôle management et développement des compétences  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation

Bureau des affaires générales

Pôle Ressources Humaines  
Affaire suivie par

Naïma Alim Poste

01 40 15 74 61 Référence

naima.alim@culture.gouv.fr

62, rue Beaubourg  
75003 Paris France

Téléphone 01 40 15  
Télécopie 01 40 15

**Objet : Bilan de formation 2011 de la direction générale de la création artistique.**

La direction générale de la création artistique a souhaité accompagner ses agents afin leur permettre d'acquérir des compétences techniques spécifiques aux domaines de la création artistique et nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. En ce sens, en 2011, la direction a mis en place les formations-métiers suivantes :

**A) Formation collectives :**

**1) Exercice de la tutelle administrative et financière des opérateurs de l'État :** en prolongement de la formation organisée en 2010, cette formation a été reconduite en 2011. 15 agents en charge des questions de tutelle au sein de la DGCA ont suivi cette formation qui s'est déclinée en deux stages :

-« *Comprendre et mesurer la masse salariale dans un établissement public* » : ce stage, composé de 3 modules d'une demi-journée a eu pour objectif de permettre aux agents de comprendre les enjeux des politiques de rémunération dans les établissements publics, de connaître les modalités de négociation des accords salariaux, de savoir analyser les dépenses de personnel et de maîtriser les modalités de calcul des principaux agrégats du modèle de la commission interministérielle d'audit salarial du secteur public ( CIASSP).

**Coût total : 329,40 €**

-« *Comprendre et mesurer l'activité artistique d'un établissement public à travers ses documents financiers* » : ce stage, composé de 2 modules de formation d'une demi-journée, s'est focalisé sur l'identification, à travers les documents financiers des établissements, des charges et produits relatifs à l'activité artistique et culturelle (analyse des coûts de production et d'exploitation, traçabilité comptable des budgets artistiques, lecture des activités culturelles etc.)

-Coût total : 329,40 €

**2) Réglementation dans le domaine du spectacle vivant** : 2 stages ont été proposés dans ce domaine :

-« *Emploi et droit du travail dans le domaine du spectacle vivant* » : Cette formation a eu pour objectif de faire connaître la réglementation relative aux métiers du spectacle vivant et de faire le point sur l'actualisation des textes. Elle a permis aux stagiaires d'identifier l'ensemble des formes juridiques existantes, de comprendre les relations aux partenaires, salariés, prestataires, artistes et publics et de maîtriser les règles relatives à la sécurité des spectacles. Elle a été suivie par 13 agents issus des DRAC mais également d'un établissement public (conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris).

Coût total : 1501,48 €

-« *Réglementation relative aux licences d'entrepreneurs du spectacle* » : 2 sessions de cette formation ont été organisées en 2011 et ont été suivies au total par 26 stagiaires issus des DRAC; ce stage a eu pour objectif de leur donner les bases juridiques nécessaires à l'exercice de leurs missions. Il visait également à leur donner un cadre général permettant, à terme, une meilleure harmonisation des pratiques relatives à la gestion des licences d'entrepreneurs du spectacle au sein des DRAC.

Coût total : 3013,96 €

**3) Action européenne et internationale en faveur de la création artistique : nouveaux enjeux, nouvelles politiques** : cette formation a eu pour objectif de présenter aux conseillers et aux agents de la DGCA les grandes orientations en matière de politique internationale de la direction : axe d'intervention, moyens, partenaires, etc. Elle visait également à donner aux agents les outils nécessaires pour accompagner les professionnels et les collectivités locales dans les mutations liées à la mise en place d'une nouvelle génération de financements communautaires à partir de 2014, en informant sur le rôle, les moyens et les axes stratégiques de l'Institut Français (nouvel établissement du Ministère des affaires étrangères).

Ce séminaire de formation a été suivi par 56 stagiaires (agents de la DGCA et conseillers de la création en DRAC) qui ont pu bénéficier des apports et de l'expérience des différents intervenants issus de structures identifiées dans la champs de l'action culturelle en Europe.

Coût total : 8820,92 €

## **B) Formations-métiers individuelles :**

La DGCA a financé sur son enveloppe formation les actions de formation individuelles suivantes :

### **-Cycle de formation « Arts et droit » dispensé par l'Université Paris 2 Dauphine**

Ce cycle de formation de compose de plusieurs séminaires et traite des questions relatives au droit d'auteur appliqués aux arts plastiques. 2 agents de la direction, en charge de ces questions, ont pu suivre ces séminaires en 2011.

#### **- Formation CIPAC :**

- Organiser et gérer des réserves : 1 stagiaire. (coût : 860 €) ;
  - Le mécénat en art contemporain : 1 stagiaire. (coût : 860 €) ;
  - Communiquer en anglais dans le secteur artistique: 1 stagiaire. (coût : 580 €) ;
  - Maîtriser les réseaux sociaux sur Internet : 1 stagiaire. (coût 580 €).
- #### **-Les rencontres d'Arles :**
- Comprendre et décrypter les images photographiques : 1 stagiaire. (coût : 560 €).

**Le chef du bureau des affaires générales**

  
**Benoit PROUVOST**